



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 avril 2024 par le Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif au régime d'indemnisation pour les limitations d'injection des installations de production d'électricité verte raccordées en basse tension', portant le numéro 76.332/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 6 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.